



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025

Le quatre juillet deux-mille-vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

**PRESENTS :** BERNARD Jean-Marc, QUINTY Tony, BAIN Caroline, MORIN Mélanie, RENAULT Sylvie, CLOCHARD Anthony, VINCENT Sylvia, CHAUVÉ Frédéric et ROTUREAU Annie.

**ABSENTS / EXCUSES :**

**POUVOIRS :** ROY Nicolas a donné pouvoir à BERNARD Jean-Marc.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Sylvie RENAULT est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	09
Nombre de pouvoir	:	01
Nombre d'absents	:	00

Date de l'avis de convocation et de son affichage : 30 mai 2025

---

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

---

Les thèmes de l'ordre du jour sont :

### **1 – DELIBERATION SECURISATION DU MUR ENTOURAGE ET PRESENTATION DEVIS**

Monsieur le Maire a exposé à son Conseil municipal le projet de la réfection du mur pour retenir la terre, la peinture extérieur et intérieur à l'embellissement et la végétalisation du mur détaillé par un budget du projet :

DEPENSES		RECETTES	
GUINEFOLEAU TP	11 746 €	ETAT DETR	3 214 €
		DEPARTEMENT 50%	5 873€
		AUTOFINANBCEMENT	2 659 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 746 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 746 €</b>

Le Conseil municipal approuve le projet et ont voté à l'unanimité.

Et autorise Monsieur à signer le devis GUINEFOLEAU TP nécessaire à la mise en œuvre.

## **2 – DELIBERATION REFECTION TOITURE DE L'HANGAR, AMENAGEMENT EXTERIEUR ET PRESENTATION DU DEVIS**

Monsieur soumis à son Conseil municipal le projet de réfection de la toiture du hangar communal avec aménagement extérieur, ci-contre le descriptif du budget :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
SARL BERTHELOT (travaux toiture)	20 531.54 €	DETR 40%	26 573.13€
GUINEFOLEAU (travaux aménagement extérieur)	42 737.80 €		
Imprévus (5% montant des travaux HT)	3 163.47 €	FONDS DE SOLIDARITE DEPARTEMENTAL 40%	26 573.13 €
		AUTOFINANCEMENT 20%	13 286.55 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>66 432.81 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>66 432.81 €</b>

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au projet.

## **3– INSTALLATION DES FORAINS**

Le Conseil municipal lors de sa dernière séance en date du 4 juillet 2025 a évoqué le projet de M. MARSAULT Jimmy et Mme TARAUD Aline.

Le Conseil municipal trouve que l'accès non autorisée de la parcelle AC0047 est proche d'un aménagement de sécurisation et constate cette sortie dangereuse notamment pour les véhicules longs et encombrants comme les manèges ou les caravanes.

Pour l'entretien et le nettoyage des manèges y aura t-il un système de récupération des eaux usées et des huiles ?

Quant aux caravanes, le terrain est situé en zone agricole (A) et n'est pas raccordé à l'assainissement collectif. Donc, il faudrait prévoir un assainissement individuel.

Le terrain se situe entre un lotissement et une maison particulière et on craint également les nuisances visuelles.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à cette installation. Le terrain n'est pas approprié à ce type d'activité. Une installation sur une forme économique serait plus recommandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les faits précités.

**4-ADOPTION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION RELATIVE A LA FORMATION POUR LA PERODE 2026-2029**

**Adoption de la convention de mutualisation relative à la formation pour la période 2026-2029**

ANNEXE :

Convention de mutualisation de la formation métier, sécurité et prévention des risques professionnels 2026-2029 avec les communes membres

COÛTS PÉDAGOGIQUES	
METIERS CNFPT	Prise en charge par la Commune sur la base de 0,9% de la base indiciaire de salaire du CNFPT.
METIERS HORS CNFPT	A la charge de la Commune sur la base d'une convention avec le prestataire.
SECURITE (électricité, les premiers secours, engins (grue, nacelle))	A la charge de la Commune sur la base du marché public au prorata du nombre d'agents inscrits à j-15. En cas d'absentéisme le délai J-15 dépassé sera facturée à la Commune.

FRAIS ANNEXES POUR LES FORMATIONS METIERS	
LOCATION SALLE	Mise à disposition gratuite
LOCATION MATERIEL	Mise à disposition gratuite
FRAIS RESTAURATION ET DEPLACEMENT	A la charge de la Commune.

FRAIS ANNEXES POUR LES FORMATIONS SÉCURITÉ	
LOCATION SALLE	Payante nécessitant des plateaux techniques
LOCATION MATERIEL	Payante sur la base du coût réel de la location du matériel au prorata des agents inscrits à J-15. En cas d'absentéisme, de l'agent avec délai dépassé sera facturée à la Commune.
FRAIS RESTAURATION ET DEPLACEMENT	A la charge de la Commune.

LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'UNITÉ FORMATION	
La formation est composée de 4 agents physiques et les frais de formation représentent 1.40 ETP (équivalent 1 agent à temps complet de 35h + 1 agent à 40% du tps complet)	
1 Responsable formation	0.35 ETP
1 Conseiller en prévention sécurité, santé	0.05 ETP
1 Assistant de formation métier	0.50 ETP
1 Assistant de formation sécurité	0.50 ETP

## 5- QUESTIONS DIVERSES

### Voyage de paris :

Départ à 3h30 derrière la Mairie à Geay et merci aux Elus de transmettre l'information autour de vous.

Penser à apporter votre chèque à l'ordre du Trésor public et ne pas oublier d'apporter votre carte identité ou passeport valide.

Une tenue correcte est demandée.

### Repas communal du 13 juillet 2025 :

Le repas communal est organisé le 13 juillet 2025 à partir de 20h30 à la salle des Fêtes et une animation est prévue par les Traditions Médiévales. Toutes réservations sans règlement ne sera pas prise en compte. Le prix adulte est à 16 euros et enfant jusqu'à 18 ans à 8 euros.

### Pique-nique communal du 14 juillet 2025 :

Le Pique-nique communal est prévu le lundi 14 juillet 2025 à partir de 12h00 à la salle des fêtes. Apporter votre repas et mise à disposition de la plancha.

### Location salles gratuites pour sépulture

Est demandé d'établir une attestation de l'état des lieux pour éviter toute négligence.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 21h30.

M. le Maire,  
BERNARD Jean-Marc



Le secrétaire de séance,  
RENAULT Sylvie

